

Politique de la Ville - Secteur Animation de quartier - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

I - Association HORIZON

L'association HORIZON, créée en février 1994 à l'initiative de jeunes de la cité de la Grette, met en oeuvre des activités multiples destinées notamment au public 18-25 ans du quartier.

Elle a au cours de l'année 1995 organisé une série de rencontres entre des jeunes et des personnalités locales, participé à l'opération «nettoyage de printemps», assuré des accueils et des activités de loisirs au sein de la MPT...

Elle propose de développer la pratique sportive des jeunes de la cité en constituant un club de football. Afin d'aider au démarrage de ce club, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 F.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant chapitre 945.90.657.95005.47030 - Animation de quartier - subventions.

II - Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et du Quartier des Cras

Par délibération du 15 mai 1995, le Conseil Municipal a adopté la signature d'une convention fixant les relations entre la Ville et l'association et les missions d'animation sur le quartier et la ville confiées à l'ASEP.

La délibération indiquait qu'une tranche complémentaire de subvention serait attribuée à l'association lors de l'examen du budget supplémentaire 1995.

Le montant retenu est de 75 000 F portant ainsi la subvention annuelle de fonctionnement pour l'exercice 1995 à 300 000 F.

La dépense sera imputée au chapitre 945.90/657.47030 - Animation de quartier - subventions qu'il convient d'abonder d'un crédit de 75 000 F par transfert du compte de dépenses imprévues, chapitre 970/669.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.